

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 26 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, LAUDATO Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme PERES	à	Mme. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mars 2012

Délibération N°2012 / 71

Attribution de l'indemnité de conseil et de responsabilité au trésorier municipal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'arrêté ministériel du 16 Décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor exerçant les fonctions de Trésorier municipal et l'autorise à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire financière et comptable.

Depuis le 1^{er} Janvier 2012 Monsieur Bonini Jacques assume les fonctions de trésorier municipal jusqu'au 31 mars 2012, en remplacement de Monsieur Bianchi Paul Michel.

Compte tenu du rôle de conseil de l'intéressé dans le cadre de la gestion courante, Monsieur BONINI remplit les conditions pour percevoir l'indemnité de conseil.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012, article 64-131, fonction 020.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Monsieur le Maire à accorder l'indemnité de conseil et de responsabilité à Monsieur Bonini Jacques, Trésorier Municipal de la Ville d'Ajaccio du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Mars 2012.

- De Dire que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Bonini Jacques.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation budgétaire n° 92.125 du 6 Février 2004,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à accorder l'indemnité de conseil et de responsabilité à Monsieur BONINI Jacques, Trésorier Municipal de la Ville d'Ajaccio du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Mars 2012.

DIT

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur BONINI Jacques.

Que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville, exercice 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE
SIGHE RENUCCI

Sighe Renucci

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120326-2012_71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2012